



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le jeudi 14 décembre 2023

Opération de destruction d'une charbonnière illégale



Le mercredi 13 décembre 2023, la Direction Départementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) avec l'appui de la Gendarmerie, a procédé à la destruction d'une charbonnière illégale située sur la commune d'Acoua, lieu-dit « Mapouéra ».

Cette opération a permis de saisir et détruire plus de 80 m³ de charbon de bois produit illégalement destinés à la revente locale.

La préfecture de Mayotte rappelle que la construction de charbonnière sans autorisation administrative est interdite et que les contrevenants s'exposent à des poursuites pénales au titre du code forestier ainsi qu'à la démolition des installations de production de charbon de bois.

Des actions de surveillance sur l'ensemble du territoire sont régulièrement menées par la DAAF dans le cadre de la Mission Inter-service de l'eau et de la nature de Mayotte (MISEN 976) pour préserver l'environnement et sanctionner toutes actions illégales.

Ces missions participent activement à la conservation de la biodiversité, la protection des sols et la préservation de la ressource en eau limitée du département.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle
Tél : 02 69 63 54 03 - 02 69 63 54 08 Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976 / Twitter : @Prefet976